

2022-2027

PROGRAMME D' ACTIONS

Aire d'Alimentation de Captages de Dan Canal

Répondre à l'enjeu de préservation
de la qualité de l'eau



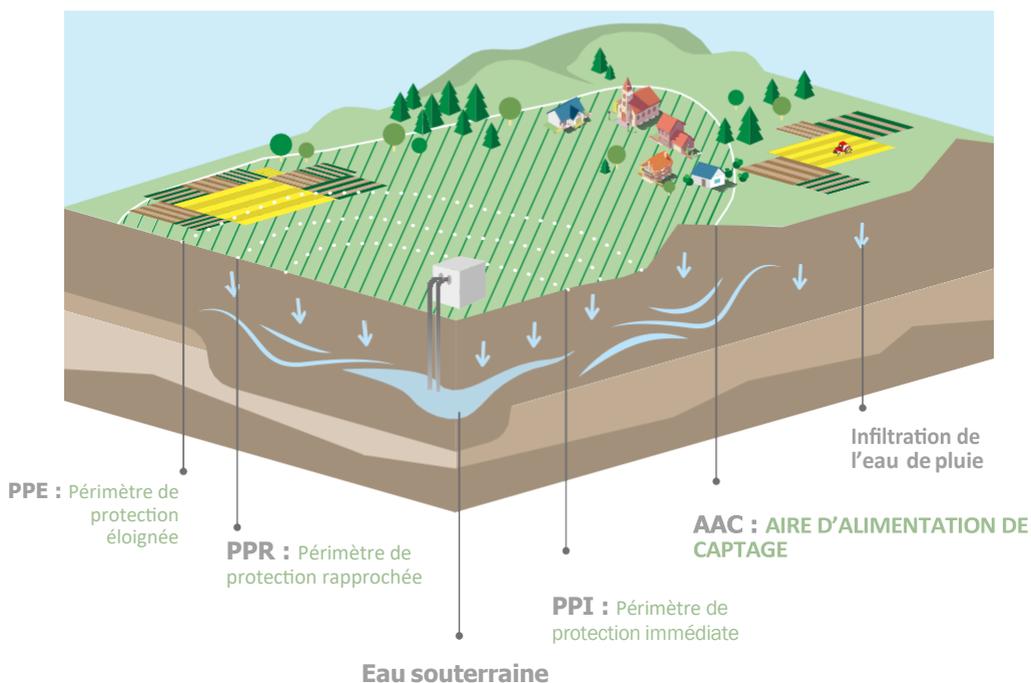
VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Pourquoi préserver la qualité de l'eau ?

L'eau douce est une ressource vitale à partager. Elle est essentielle aux activités humaines et assure des fonctions fondamentales pour le maintien des écosystèmes agricoles et naturels. L'eau est également un enjeu de santé public majeur, d'où la nécessité de la préserver collectivement. Dans ce but, le fournisseur d'eau potable, Eau du bassin caennais, est chargé de mettre en place un programme d'actions.

D'où provient l'eau captée ?



Une **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau, qui s'infiltrate ou ruisselle, alimente le captage**. Cette zone est délimitée dans le but principal de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Quelle est la qualité de l'eau sur mon territoire ?

Tout le long de son parcours, l'eau est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les exploitants



Les résultats de votre commune sont accessibles dans votre mairie et sur le site internet :

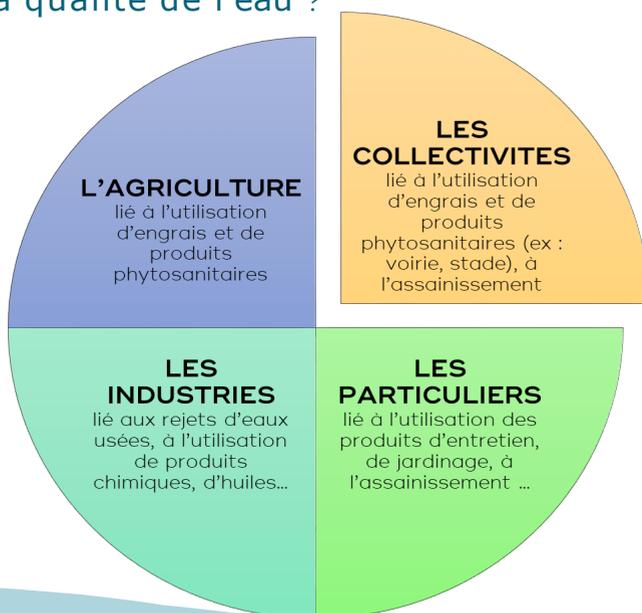
<https://www.normandie.ars.sante.fr>

L'eau du robinet est de bonne qualité, mais savez-vous que des acteurs territoriaux (syndicat, collectivités, agriculteurs...) œuvrent pour préserver la ressource en eau ?

C'est dans ce cadre qu'une démarche collective a été engagée sur le territoire de l'AAC de Dan Canal, au travers du programme d'actions porté par Eau du bassin caennais.

Qui peut impacter la qualité de l'eau ?

Nous avons tous un rôle à jouer



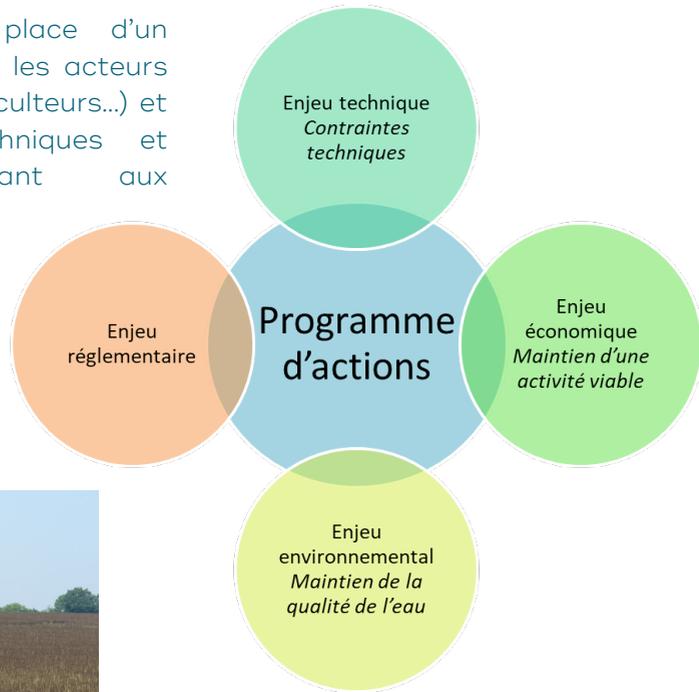
Le saviez-vous ?

Sur Terre, **97%** de l'eau est salée. Les 3% restant sont de l'eau douce dont les 2/3 sont sous forme de glace. Le reste (environ 1%) se trouve sous forme liquide : nappes souterraines, rivières et lacs.



Comment préserver la qualité de l'eau?

Avec la mise en place d'un programme pensé par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs...) et les partenaires techniques et financiers, répondant aux différents enjeux.



Captage F8 Chemin de Bieville

Le programme d'actions est composé de 3 volets :

- 👉 Le volet Connaissances
- 👉 Le volet Agricole
- 👉 Le volet Non-agricole

Cette plaquette concerne : le **volet non-agricole**

Le saviez-vous ?



Au 1er juillet 2022, la loi Labbé se durcit. De nouvelles restrictions pour l'utilisation des produits phytosanitaires vont s'appliquer pour les collectivités et les particuliers (cimetières, jardins familiaux, voies privées ...)

Qui porte le projet ?



Eau du bassin caennais (EBC) est un syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable regroupant **104 communes**.

Chaque jour, le syndicat œuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

- 💧 Produire durablement une eau de qualité
- 💧 Distribuer et promouvoir une eau saine

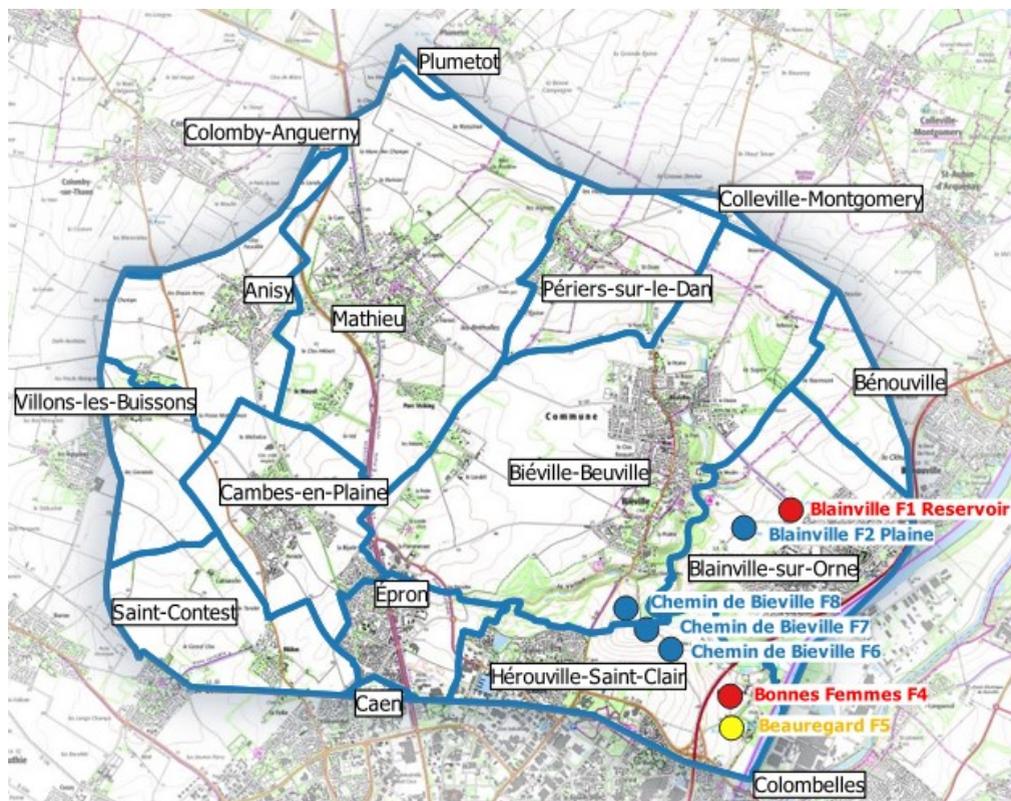
Pourquoi participer au programme ?

- 💧 Pour répondre à l'enjeu majeur de bonne qualité de l'eau
- 💧 Pour s'engager dans une démarche participative de préservation de la qualité de l'eau
- 💧 Pour maintenir la qualité de l'eau, notamment au niveau des nitrates et des molécules issues des produits phytosanitaires

Le volet non-agricole du programme d'actions qui est mis en œuvre sur l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC) de Dan Canal s'adresse à tous les acteurs du territoire : particuliers et collectivités

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Dan Canal

Un **TERRITOIRE** d'environ 4620 hectares



Acteurs du territoire, **vous êtes concernés !**

Des actions pouvant être mises en œuvre par tous

Limiter les apports de nitrates liés à l'assainissement

💧 Travailler conjointement avec les collectivités du territoire afin de réaliser un état des lieux des conformités des assainissements non collectifs (ANC)

💧 Réaliser un suivi des non-conformités et des mises en conformité

💧 Selon les conditions d'éligibilité, **les propriétaires concernés peuvent se voir verser une participation financière** pour remettre en conformité leur installation

Sensibiliser le grand public

💧 Mettre en avant des retours d'expériences positifs pour la qualité de l'eau

💧 Informer sur les risques liés au stockage de produits phytosanitaires

💧 Utiliser des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires

Mot du Président

Produire et distribuer une eau de qualité à tous les habitants du bassin de vie caennais fait partie des objectifs stratégiques d'Eau du bassin caennais. Tous les habitants sont concernés. C'est pourquoi, un travail a été mené collectivement, avec les acteurs des territoires, pour répondre à l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau tout en maintenant les activités existantes.

Nicolas JOYAU, Président d'Eau du bassin caennais

POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Tél. 02 14 37 28 44

dce@caenlamer.fr



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Site internet Eau du bassin caennais :
<https://www.eau-bassin-caennais.fr>